

Mandat de représentation pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au Réseau Public de Distribution d'Électricité

Identification: CESML-FOR-RAC_03E

Version: Juillet 2026

Résumé / Avertissement :

Ce document est le mandat de représentation préconisé par la CESML lorsqu'un utilisateur de réseau souhaite habiliter un tiers à agir en son nom et pour son compte auprès de la CESML pour le raccordement d'un ou plusieurs sites, nommément désignés ou situés dans une zone géographique définie, au Réseau Public de Distribution d'électricité dont la CESML est gestionnaire, ou la modification de ce raccordement ou de la puissance de raccordement de l'installation desservie.

Ce mandat permet au mandataire d'effectuer, au nom et pour le compte du mandant, les démarches nécessaires auprès de la CESML pour la réalisation de la prestation demandée.

Dans le cas de l'utilisation d'un autre modèle de document, l'ensemble des informations du présent document doit être comprises pour être recevable par la CESML.

Une copie de ce document doit être produite par le mandataire à la CESML, au moment du dépôt de la demande de prestation ou ultérieurement (changement de mandataire par exemple).

Il existe deux modes de représentation.

- **Le mandat simple de représentation** permet à un tiers d'exprimer la demande de raccordement auprès de la CESML, ainsi que de prendre connaissance des informations confidentielles relatives au(x) raccordement(s) objet(s) de ce mandat. Le Producteur reste l'interlocuteur unique de la CESML durant l'ensemble du raccordement.
- **Le mandat spécial de représentation** permet à un tiers de se substituer au Producteur pour assurer la relation Producteur pourra sélectionner des options de représentation.

Mandat de représentation pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au Réseau Public de Distribution d'Électricité

1 — Les parties prenantes :

Entre les soussignés ^{1 2} :

☐ le Particulier

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom et Prénom

domicilié(e) à

Ou

☐ la Société Ou ☐ la Collectivité locale ou service de l'Etat

Nom de l'entreprise ou de la collectivité :

SIRET :

Représentée par

Nom et prénom du représentant :

Fonction du représentant :

Dument habilité(e) à cet effet

ci-après désigné(e) par « Le Mandant » d'une part,

☐ le Particulier

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom et Prénom

domicilié(e) à

Ou

☐ la Société Ou ☐ la Collectivité locale ou service de l'Etat

Nom de l'entreprise ou de la collectivité :

SIRET :

Représentée par

Nom et prénom du représentant :

Fonction du représentant :

Dument habilité(e) à cet effet

ci-après désigné(e) par « Le Mandataire » d'autre part,

Le Mandant et le Mandataire peuvent être désignés individuellement par le terme « Partie » ou collectivement par le terme « Parties ».

¹ Cocher la case correspondante.

² Dans le cas d'un groupement solidaire, le contrat de Mandat doit être signé par le représentant du groupement solidaire dument désigné dans la déclaration de groupement, et le mandataire

Mandat de représentation pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au Réseau Public de Distribution d'Électricité

2 — Le mandat

Le Mandant doit choisir une unique forme de représentation parmi les deux ci-dessous :

Mandat Simple de représentation :

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Par le présent mandat simple de représentation, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, d'effectuer, en son nom et pour son compte, la demande de raccordement du ou des sites dont il est le maître d'ouvrage et dont la désignation et la localisation géographique sont précisées ci-dessous, auprès de la CESML, gestionnaire du Réseau Public de Distribution d'électricité, sur la ou les communes concernées par cette opération.

Mandat Spécial de représentation :

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Par le présent mandat spécial de représentation, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, et à lui seul, d'effectuer, en son nom et pour son compte, les démarches nécessaires auprès de la CESML, gestionnaire du Réseau Public de Distribution d'électricité, sur la ou les communes concernées par cette opération, pour le raccordement du ou des sites dont il est le maître d'ouvrage et dont la désignation et la localisation géographique sont précisées ci-dessous.

Le Mandataire devient l'interlocuteur de la CESML pour toutes les étapes du raccordement. À ce titre, il est seul destinataire des documents relatifs au déroulement de l'opération de raccordement ; la CESML se réserve toutefois le droit d'informer le Mandant de tout manquement de la part du Mandataire.

Dans le cadre de ce mandat, en complément des pouvoirs précédemment énoncés, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, pour chaque site à raccorder listé ci-dessous, de³ :

☐ **signer en son nom et pour son compte** les documents contractuels suivants, relatifs au(x) raccordement(s) :

- Proposition de Raccordement Avant Complétude
- Proposition Technique et Financière
- Convention de Raccordement,
- Convention de Raccordement Directe,
- le cas échéant tout Avenant à l'Offre de Raccordement,

Ces documents étant rédigés au nom du **Mandant**. Le **Mandataire** prenant toutes dispositions nécessaires pour assurer la pleine information du Mandant sur les clauses particulières afférentes au projet ;

☐ **régler en son nom et pour son compte** les frais relatifs au raccordement : (factures, acompte, relances) étant entendu que ceux-ci demeureront émis au nom du Mandant ;

☐ **signer en son nom et pour son compte** le Contrat d'accès au réseau (CARD-I, CARD-S) Ces documents étant rédigés au nom du Mandant. Le Mandataire prenant toutes dispositions nécessaires pour assurer la pleine information du Mandant sur les clauses particulières afférentes au projet ;

³ Cocher la ou les cases correspondant au périmètre du mandat choisi par le Mandant.

Mandat de représentation pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au Réseau Public de Distribution d'Électricité

Les parties suivantes sont valables pour chaque mandat de représentation.

En considération du présent mandat de représentation, le Mandataire pourra notamment :

- demander auprès des services compétents de la CESML, la communication de toute information confidentielle⁴ concernant les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du ou des sites dont le Mandant est maître d'ouvrage et dont l'identification et la description figurent au présent mandat, à l'exclusion de toute autre utilisation ;
- mettre fin à la demande de raccordement ou une des demandes de raccordement, en accord avec le Mandant.

Le présent mandat de représentation entre en vigueur à sa date de signature et demeure valable pour le raccordement des sites dont la demande est formulée dans l'année suivant cette signature et prend fin notamment dans les cas suivants :

- la mise en service de l'installation ou de la dernière installation,
- sa révocation par le Mandant à compter de :
 - o la date indiquée dans la révocation
 - o à défaut à compter de la notification de la révocation à la CESML.

3 — Localisation

Désignation du ou des sites dont le raccordement au Réseau Public de Distribution est à réaliser ou modifier :

Zone géographique

Nature du raccordement⁵

ou, pour chacun des sites nommément désignés :

- **Site n°1 :**
 - o Adresse :
 - o Commune(s), Code postal :
 - o Nature du raccordement :
- **Site n°2 :**
 - o Adresse :
 - o Commune(s), Code postal :
 - o Nature du raccordement :
- **Site n°3 :**
 - o Adresse :
 - o Commune(s), Code postal :
 - o Nature du raccordement :

⁴ Informations confidentielles au sens de l'article R111-26 du Code de l'Energie, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de Réseaux Publics de Transport ou de Distribution d'électricité

⁵ Raccordement de logements individuels ou groupés / de locaux commerciaux ou professionnels / d'une installation de production, modification de branchement, modification de la puissance de raccordement / IRVE.



Mandat de représentation pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au Réseau Public de Distribution d'Électricité

- **Site n°4 :**
 - Adresse :
 - Commune(s), Code postal :
 - Nature du raccordement :

4 — Signatures

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chacun des signataires qui reconnaît en avoir reçu communication.

Le Mandant

Nom – Prénom:

Date et lieu :

Le Mandataire

Nom – Prénom:

Date et lieu :